

Bourse de Montréal Inc. – Modifications aux articles 6005 et 6380 – Opérations de base sans risque sur contrats à terme sur indice (SXF) et sur contrats à terme sur indices sectoriels (SXA, SXB, SXH et SXY)

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications aux articles 6005 et 6380, concernant les opérations de base sans risque sur contrats à terme sur indice (SXF) et sur contrats à terme sur indices sectoriels (SXA, SXB, SXH et SXY), déposé par Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ces modifications visent principalement à permettre l'implantation d'un nouveau mécanisme de négociation dans les contrats à terme indiciaires autorisant l'exécution d'opérations de base sans risque ainsi qu'à clarifier et à distinguer certains concepts dans le but d'uniformiser les procédures et les pratiques de la Bourse.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2008-05-16, Vol. 5, n° 19).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 16 juin 2008, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Normand Bergeron
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514. 395.0337, poste 4321
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4321
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : normand.bergeron@lautorite.qc.ca